Séance plénière du lundi 10 décembre 2018





Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional

Budget primitif 2019 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport du BP 2019 indique que "comme énoncé lors des orientations budgétaires, le budget traduit en effet la constance de la Région dans sa stratégie de mandat et la qualité de sa gestion financière, ce qui lui permet de tenir et d'amplifier en 2019 la mise en œuvre de ses engagements au service de trois grandes priorités :

- une région qui se bat pour l'emploi et le pouvoir d'achat.
- une région qui se bat pour l'environnement,
- une région solidaire et fraternelle".

Les **recettes** du BP 2019 s'élèvent à 1 605,1 M€. Elles sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 243,3 M€
- Fiscalité directe : 426,8 M€
 Fiscalité indirecte : 674,8 M€
- Transferts financiers de l'État : 38,0 M€
- Autres recettes : 68,2 M€Fonds européens : 35,2 M€
- Recettes d'investissement : 138,2 M€Emprunt d'équilibre : 223,4 M€

Les **dépenses** du BP 2019 (1 605,1 M€ dont 541,3 M€ en investissement et 1 063,7 M€ en fonctionnement) sont réparties selon les fonctions suivantes :

- Formation professionnelle et apprentissage : 245,4 M€ (fonction 1)
- Enseignement : 323,9 M€ (fonction 2)
- Culture, sport, loisirs: 36,9 M€ (fonction 3)
- Santé et action sociale : 2,5 M€ (fonction 4)
- Aménagement des territoires : 58,1 M€ (fonction 5)
- Gestion des fonds européens : 74,9 M€ (fonction 6)
- Environnement : 22,8 M€ (fonction 7)
- transport : 564,0 M€ (fonction 8)
- Action économique : 111,9 M€ (fonction 9)
- Services généraux : 98,7 M€ (fonction 0)
- Dépenses non ventilées par fonction : 65,4 M€

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (692 M€) et en autorisations d'engagement (885 M€).

L'équilibre général du budget évolue comme suit entre les BP 2018/2019 :

Dépenses BP 2018	Recettes BP 2018	Dépenses BP 2019	Recettes BP 2019	
Dép. de fonct : 1 045,6	Recettes de	Dép. de fonct : 1 053,2	Recettes de	
Frais financiers : 12,8	fonctionnement :	Frais financiers : 10,5	fonctionnement :	
Épargne brute : 162,4	1 220,8	Épargne brute : 179,7	1 243,4	
Dép. d'investissement : 406,2	Épargne brute : 162,4	Dép. d'investissement : 490.9	Épargne brute : 179,7	
	Recettes d'invt : 114,5	430,3	Recettes d'invt : 138,2	
Amortissement de la dette : 48,9	Emprunt d'équilibre : 178,2	Amortissement de la dette : 50,5	Emprunt d'équilibre : 223,5	

Avis du CESER

Un contexte budgétaire incertain... et temporairement stabilisé

Le rapport du BP prévoit une **progression des recettes de 3,4** % entre les BP 2018/2019 (hors emprunt d'équilibre), principalement du fait des évolutions attendues sur la CVAE (+ 9,6 M€ soit + 3,3 %) et sur la fraction du produit de la TVA (+ 4,6 M€ soit + 2,0 %). Le CESER note que **l'estimation globale des recettes est rendue complexe en raison des incertitudes relatives à la CVAE**, pour laquelle le produit attendu en 2019 a fait l'objet de prévisions diverses et variables durant ces derniers mois :

- Lors des OB 2019, la Région tablait sur une progression de + 1,7 %, ce qui correspondait à l'évolution moyenne de CVAE constatée en 2017 et 2018.
- Ensuite, la Région a été destinataire d'une nouvelle estimation prévoyant une augmentation de +4,1 % de CVAE, soit 2,4 points supplémentaires, ce qui est considérable.
- Dans le cadre du BP 2019, dans l'attente de la notification définitive du produit de CVAE qui interviendra au mois de mars, et au vu des dernières informations communiquées par les services fiscaux, la prévision budgétaire est portée à + 3,1 % par rapport au montant notifié en 2018.

Ces variations engendrent de fortes incertitudes que le CESER ne peut que constater et regretter. Cette situation est d'autant plus dommageable qu'elle concerne l'une des recettes les plus importantes de la collectivité (301 M€ de CVAE prévus pour ce BP 2019, soit 22 % du total des recettes hors emprunt d'équilibre).

Ces incertitudes sont certes consubstantielles aux prévisions budgétaires des collectivités locales. Pour autant, elles se surajoutent à des modifications quasi permanentes du panier de recettes régionales (baisse de la DGF, puis suppression de la DGF et transformation en fraction de produit de TVA, etc.), modifications qui devraient se poursuivre dans les années à venir notamment compte tenu des éléments suivants :

- Le **mécanisme de réfaction de la TVA** pourrait être remis à l'ordre du jour au cours de l'année 2019 ; pour mémoire, ce mécanisme avait été envisagé puis abandonné lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2019. Cette réfaction, qui vise à tenir compte des remboursements de FCTVA perçus par les Régions, obère la dynamique de la part de TVA.
- L'impact fort des réformes nationales résultant de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tout particulièrement en matière d'apprentissage. Au 1er janvier 2020, les Régions perdront leur pouvoir ou leur compétence en matière de régulation administrative et en termes de financement. Les Régions ne décideront plus de l'ouverture des centres de formation d'apprentis (CFA), et les CFA deviendront alors libres d'adapter leurs formations en fonction de la demande. Les Régions pourront continuer à investir de façon résiduelle :
 - Un complément de financement pour les CFA via un fonds de péréquation "quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient" ; il devrait être fixé par l'État et versé par France Compétences. Le montant de 250 M € (toutes régions) est à confirmer.
 - Un fonds d'investissement sera déterminé chaque année par la loi de finances sur la base des dépenses constatées au titre des exercices précédents (montant de 180 M€ à confirmer).

Le CESER prend acte des conséquences de ces réformes nationales et restera attentif à leurs effets budgétaires :

- Sur la section de fonctionnement : une enveloppe divisée par 5 ou 6 par rapport aux 51% de perception de taxe d'apprentissage ; la Région fait donc le choix d'une intervention ciblée pour venir appuyer certaines formations et certains organismes.
- Sur la section d'investissement : une enveloppe dorénavant définie par la loi de finances, au montant incertain...

Dans ce contexte à la fois d'incertitude et de transition, 2019 sera une année de "recentrage" mais pas une année "blanche". Ainsi la Région choisit de concentrer les moyens sur des opérations annuelles réactives et courtes (mise en sécurité, maintenance, adaptation des plateaux techniques...).

Une hausse notoire des investissements et un budget maîtrisé

Dans son avis sur les OB 2019, le CESER notait que les orientations prévues en matière d'investissement correspondaient aux souhaits qu'il avait précédemment formulé, le CESER engageant en effet la collectivité à davantage investir pour développer l'activité économique. Il approuve que ces orientations trouvent une traduction concrète dans le BP 2019, puisque les dépenses d'investissement augmentent de manière très significative, passant de 406,1 M€ à 490,8 M€ entre les BP 2018/2019 (soit + 84,7 M€ ou + 20,8 %). Cette progression est notamment due aux opérations suivantes :

- Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement dans les lycées.
- Montée en charge des contrats territoriaux 2018/2020.
- Investissements réalisés via les programmes européens.
- Mise en 2 x 2 voies de la RCEA.
- Modernisation du matériel roulant TER. Pour ce dossier, le CESER émet une inquiétude sur le nombre et la capacité des nouveaux matériels envisagés, en raison de :
 - l'indisponibilité d'une partie des matériels lors d'opérations d'entretien,
 - la capacité des nouvelles rames inférieure de 30 %, voire 50 % sur certains trains de pointe,
 - des flux en constante augmentation.

Il note également que ces nouveaux matériels REGIOLIS entraîneront des coûts de maintenance et d'entretien plus élevés que ceux des anciens CORAIL. Il rappelle par ailleurs que l'adéquation entre l'offre et les besoins exprimés doit faire l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation.

Le CESER approuve que cette hausse des investissements s'inscrive dans un budget maîtrisé, et qu'elle s'accompagne d'un maintien des principaux indicateurs financiers de la collectivité. Par exemple, le rapport du BP prévoit une progression de 17,3 M€ de l'autofinancement (épargne brute) entre les BP 2018/2019, passant de 162,4 M€ à 179,7 M€ (cf tableaux dans la synthèse du présent avis).

Comme il l'avait précisé dans son avis sur les OB 2019, le CESER restera pour autant vigilant sur l'évolution de la trajectoire financière de la collectivité, notamment en ce qui concerne le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement. En effet, le précédent exercice de prospective (OB 2019) prévoyait un pic d'investissement pour 2020/2021, avec une dégradation de la capacité de désendettement (qui passerait de 3 à 6,5 années entre 2018 et 2022) et une baisse du taux d'épargne brute (qui évoluerait de 19,3 % - compte administratif 2017 - à 17 % - projection 2022). De plus, à ce stade, de fortes incertitudes persistent sur la réforme de l'apprentissage et sur le PIC, avec de potentiels impacts négatifs sur l'épargne brute.

Comme il l'avait également précisé dans son avis sur les OB 2019, **le CESER approuve les modalités de gestion active de la dette.** La Région prévoit notamment de rééquilibrer la structure de la dette actuellement tournée majoritairement vers les taux variables. Cette gestion prudentielle doit en effet permettre d'anticiper une éventuelle remontée des taux directeurs de la BCE en 2019.

De plus, il approuve les modalités prévues en matière de gestion de trésorerie, la Région prévoyant de privilégier les émissions de titres négociables à court terme (billets de trésorerie), dont les taux sont actuellement négatifs (-0,35 % environ). Cette modalité permettra notamment de couvrir les besoins de trésorerie liés à la mise en œuvre du **Programme d'investissement dans les compétences (PIC), décliné sous forme d'un Plan régional (PRIC).** Il est à noter que le PRIC représente un montant de 251 M€ sur 4 ans, avec d'importants besoins annuels de trésorerie (du fait d'un décalage de six mois entre les dépenses et les recettes versées par l'État). Le PRIC vise une grande ambition : accélérer, amplifier la mise en œuvre des schémas régionaux pour ce qui concerne la formation (SRADETT, SRDEII, CPRDFOP), tout en relevant le "défi des transformations numérique, économique, énergétique et environnementale".

Un CESER opposé aux emprunts de très longue durée

Le rapport du BP 2019 indique "qu'en lien avec les besoins d'emprunts identifiés dans la prospective, la Région étudiera dès 2019 les opportunités de **mobiliser des enveloppes de crédits adaptées à la nature des investissements,** en particulier au titre du renouvellement du matériel ferroviaire". Cela pourrait aboutir à la souscription d'emprunts de très longue durée (40 ans).

Le CESER est particulièrement défavorable à ce que la Région souscrive ce type d'emprunt, au regard des motifs suivants :

- Ces emprunts obèreront les capacités d'action de la collectivité régionale sur le très long terme
- Les conditions financières de ce type d'emprunt sont généralement défavorables, avec in fine un surcoût global en comparaison de prêts de plus courte durée ; plus l'emprunt est long, plus les taux et les frais financiers sont élevés.
- Le recours à ce type d'emprunt doit nécessairement tenir compte des diverses évolutions sociétales et techniques à venir. Comme le CESER l'avait précisé dans son avis sur les OB 2019, la Région devra nécessairement adapter ses modalités d'intervention en fonction de besoins sociétaux pour partie inconnus à ce jour. Par exemple, comment concevoir une politique de transport public lorsque le numérique et l'économie collaborative génèrent des pratiques de plus en plus autonomes, chaque individu devenant potentiellement acteur de l'offre comme de la demande de transport ? Sur quels critères de choix se baser aujourd'hui pour tenter d'imaginer les mobilités de demain ?

Optimiser les dépenses de fonctionnement

Le rapport du BP prévoit une **progression des dépenses de fonctionnement de + 0,7 % vis-à-vis du BP 2018** (soit + 7,6 M€ pour les dépenses ventilées par fonction). Les principales évolutions concernent :

- Les fonds européens : + 5,3 M€ du fait de la montée en charge des programmes européens.
- Les transports : 3,1 M€ du fait de la maîtrise de la convention TER.
- -Les services généraux : + 5 M€ ; cette hausse s'explique "essentiellement par les mesures mécaniques (glissement vieillesse technicité GVT) et réglementaires (parcours professionnels, carrières et rémunération PPCR) en matière de ressources humaines ainsi que par les mesures au titre du contrat social de la région (action sociale, prévoyance et régime indemnitaire notamment)".

Cette évolution de + 0,7 % est conforme aux termes du **contrat financier** que la Région a conclu avec l'État en juin 2018, qui prévoit une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an (en 2018, 2019 et 2020).

La Région indique vouloir maîtriser ses dépenses de fonctionnement "par des efforts de priorisation des interventions, par des mesures de gestion interne ainsi que par des inscriptions budgétaires au plus proche des prévisions de réalisation". À ce titre, le CESER propose que la Région engage un audit externe qui aurait pour objectif d'identifier des marges de manœuvre et des gisements éventuels d'économies. Cet audit apparait désormais possible, puisque les récentes réformes (fusion, transfert de compétences transports) sont progressivement absorbées en ce qui concerne les modalités d'organisation et de fonctionnement des services, et que la convergence des précédents dispositifs d'intervention régionaux est désormais acquise.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Tourisme

La co-construction initiée dans le Schéma régional du tourisme et des loisirs (SRDTL) commence à avoir une traduction sur le terrain. Il conviendrait cependant d'être plus incitatif pour la mise en réseau des différents acteurs, qui travaillent encore en silo.

Agriculture

L'agriculture est à un tournant, avec des révolutions dans les domaines technologique, de la consommation... À cet égard, le grand plan d'investissement et la nouvelle PAC doivent permettre de réfléchir et de construire les outils nécessaires à la structuration de l'agriculture de demain. C'est un chantier nécessaire à adapter à l'enjeu des années à venir. Des chantiers doivent être ouverts en matière de gouvernance et d'organisation collective. Il est nécessaire d'accompagner les filières performantes, qui sont des locomotives.

Culture, sport, jeunesse, vie associative

Le CESER observe que la majeure partie des dispositifs inscrits au BP 2019 sont la poursuite de la mise en œuvre intervenue en 2018. Les budgets sont préservés (sport, vie associative...), voire en augmentation pour la culture (+ 17 %). Dans le volet de son budget 2019 intitulé "une région fraternelle et solidaire", la collectivité met l'accent sur toutes les mesures :

- en direction des citoyens : la diversité des offres de toute nature, dans un souci de maillage territorial efficient,
- en direction des différents acteurs : l'accompagnement à la mise en réseau, à la mutualisation et à la professionnalisation.

Ces mesures répondent à deux préoccupations majeures du CESER :

- l'optimisation des ressources publiques à ces différents niveaux,
- garantir le dynamisme et l'efficacité d'une vie culturelle, sportive, associative en respectant la diversité des territoires de la BFC.

Enfin, en ce qui concerne l'action de la Région en direction de la jeunesse, le CESER regrette cette absence de lisibilité alors que cette dernière représente de manière directe et indirecte 40 % du budget régional. Le CESER demande par conséquent la consolidation de toutes les mesures afin d'apprécier au plus juste l'intervention de la région en direction des jeunes.

Aménagement du territoire

Dans son avis "Convention Cadre Revitalisation Bourg-Centre - Seurre (21) et Decize (58)" du 27 juin 2017, le CESER soulignait "l'ouverture du dispositif Bourgs centre à des profils très variés de communes allant du pôle de proximité de 300 habitants aux petites villes de 5000 habitants et plus. Au regard de la carte des 40 communes menant un projet de revitalisation en 2017, le CESER s'interroge sur les "zones blanches" notables existantes. Est-ce à dire qu'aucune autre commune de Bourgogne Franche-Comté ne mène de projet en la matière ? Pour le CESER, il ne peut pas y avoir que 40 communes concernées par cette problématique et pouvant bénéficier d'un accompagnement du Conseil régional. De fait, pour le CESER, il conviendrait de s'interroger sur les possibilités d'extension du dispositif, une fois évaluée son efficience, à d'autres communes mais également de s'interroger sur l'articulation avec les autres dispositifs existants ouverts à d'autres communes".

Le CESER ne peut que noter avec satisfaction la décision de la Région de l'extension du dispositif en 2019. En effet, la Région accompagnera de manière exceptionnelle les villes petites et moyennes porteuses d'un projet de revitalisation de leur centre qu'elles aient été retenues ou pas dans le dispositif "Cœur de ville" de l'État.

Energie

Le CESER note que les politiques de l'énergie et de l'efficacité énergétique sont en augmentation de 33 % en autorisation d'engagement. Pour ce qui concerne le *plan bâtiment Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030*, outil opérationnel de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments, il pointe trois dispositifs du programme Effilogis :

- Effilogis "Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie" qui cible les bailleurs sociaux publics et privés.
- Effilogis "Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie" qui s'adresse aux collectivités territoriales et associations.
- Effilogis "Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés" pour les collectivités territoriales, bailleurs sociaux publics et privés.

Pour ce qui concerne les aides pour la rénovation énergétique des maisons individuelles des particuliers, le CESER souligne qu'il s'agit essentiellement d'actions dépendant de l'État et d'acteurs travaillant en réseau au sein duquel s'inscrit le Conseil régional. Le CESER souhaite cependant que la Région apporte une attention toute particulière à la question de la rénovation énergétique des logements des particuliers, prenant en compte les difficultés de certaines populations, le caractère rural de la région et les caractéristiques de l'habitat en Bourgogne-Franche-Comté.

Le CESER affirme qu'il ne peut y avoir de transition énergétique sans volet social.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 8 abstentions (CGT).

Déclaration de Nicole Guyot, au nom de la CCIR

Sur l'aéroport Dole Tavaux

Suite à l'intervention de Pascal Blain je me permets de réagir à ce qui vient d'être dit.

Je rappelle que la CCI du Jura est gestionnaire de cet aéroport et en tant que telle ne peut partager l'avis sur les nuisances soulignées : coût, teneur en carbone, etc. qui ont été soulignées.

Pour ce qui est de la transition énergétique, il ne faut pas oublier non plus qu'en matière budgétaire il y a de lourds investissements prévus sur le Rail alors que le Rail n'est pas sans effet sur les émissions de gaz à effet de serre.

L'aéroport de Tavaux ainsi que l'aéroport de Dijon d'ailleurs peuvent être complémentaires et sont une richesse dans le développement économique de notre région. De plus, nous pouvons reprendre les propos du vice-president Michel Neugnot qui nous a bien fait valoir l'apport social que pouvait apporter cet aéroport de Dole par les déplacements réguliers d'une grande communauté portugaise au pouvoir d'achat faible et qui peuvent ainsi aller retrouver leur famille.

Cet aéroport de Dole-Tavaux avec celui de Dijon en complément a donc pleinement son utilité sur notre territoire.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

Tout d'abord, nous réitérons notre critique sur le fait qu'il n'est pas normal que les conseillers CESER n'aient les projets d'avis que le vendredi soir pour une plénière le lundi suivant. Cette manière de procéder ne permet pas un travail correct pour les conseillers.

Sur le budget en général, sa construction en matière de ressources est un peu aléatoire puisque les montants prévisibles en 2019 ne sont pas connus de manière certaine, les informations transmises par les services de l'État, pouvant varier de manière importante d'un mois à l'autre. C'est une incertitude de plusieurs dizaines de millions d'euros pour le Conseil régional.

Cela confirme que la France a besoin d'une réforme globale de la fiscalité, d'une remise à plat totale des recettes des collectivités territoriales et de la fiscalité de ces collectivités.

Depuis 15 ans, les gouvernements successifs se désengagent par le transfert de personnels, le transfert de compétences et l'abandon de nombre de missions laissant aux collectivités territoriales la responsabilité de conduire des politiques d'économie préjudiciables au développement et à la cohésion des territoires.

Ce budget primitif s'inscrit pleinement dans les politiques d'austérité voulues, décidées, assumées par le gouvernement avec une baisse des dotations, et ceci pour la cinquième année consécutive, les évolutions étant inférieures à l'inflation.

Il y a pourtant urgence à sortir de cette logique d'austérité, urgence à mettre en place une réforme globale du système fiscal afin de mener les politiques plus justes socialement et plus efficaces économiquement, l'actualité nous en montre la cruelle nécessité!

L'avis du CESER, s'il reprend quelques unes de nos critiques, n'est pas assez offensif.

La CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de France Nature Environnement BFC

Le programme 8810AA – Aviation civile appelle cette intervention en écho de celle faite en début de séance à propos de l'actualité et de la nécessaire cohérence des politiques publiques en matière de transition énergétique. Les inscriptions budgétaires traduisent la mise en œuvre de la stratégie régionale en matière de gestion des plateformes aéroportuaires et je regrette encore qu'à aucun moment l'Exécutif n'ait jugé opportun de consulter les membres du CESER sur cette dernière adoptée en juin 2017 après l'étude confiée au cabinet Mensia.

Je regrette que la Région s'engage aujourd'hui dans un scénario de développement à l'heure où les conséquences lourdes des dérèglements climatiques sont déjà perceptibles, impactant les zones les plus fragiles et les populations les plus vulnérables, partout sur la planète.

En même temps, comment espérer crédibiliser en Bourgogne Franche-Comté un engagement en faveur de l'environnement et de la transition énergétique lorsque l'on sait que le kérosène échappe à toute taxation et que l'on imagine imposer immédiatement aux plus modestes très fortement dépendants à l'automobile dans leur quotidien de nouvelles hausses du prix des carburants ?

En 2019, la Région versera les contributions statutaires aux syndicats mixtes aériens dont elle est historiquement membre : Saint Yan, Auxerre-Branches, Dijon-Longvic.

Elle financera également pour la première fois trois syndicats mixtes : Nevers-Fourchambault, Besançon-La Vèze, Montbéliard-Courcelles au sein desquels elle est entrée fin 2018. Pour beaucoup, ce saupoudrage n'est pas de nature à soutenir de manière responsable le développement des territoires qui auraient davantage tiré profit d'un accompagnement vertueux à la mise en place de circuits d'approvisionnement alimentaire de proximité ou encore d'unités de production d'énergie renouvelables. Dans quelques mois la DSP de Dole Tavaux sera à renouveler.

En dix ans, la société d'exploitation de cette plateforme aéroportuaire a enregistré presque un million d'euros de déficit malgré l'apport de plus de 25 millions d'euros de subventions publiques. Chacun sait que les charges d'un tel équipement croissent bien moins vite que les recettes... Au final, on aura essentiellement contribué aux profits de la compagnie low-cost Ryanair dont la politique sociale est plus que discutable... Je vous invite M^{me} la présidente, MM. les élus, à ne pas revenir sur une décision responsable prise dès 2007 lorsque l'État s'est désengagé de la gestion de cette plateforme et sous couvert du partage de la responsabilité avec le département du Jura et de l'agglomération doloise, engager pour une nouvelle décennie notre région dans une aventure désastreuse pour l'environnement. Opposant brutalement économie et écologie, il serait dommage en cette actualité particulière d'arbitrer en faveur du monde économique qui souhaite faire de cet équipement un levier du développement touristique à court terme au détriment des intérêts à long terme de la préservation de l'environnement et du climat.

(source : rapport annuel UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS)	PASSAGERS PAYANTS ET NON PAYANTS DES AVIONS COMMERCIAUX (Passagers locaux+passagers en transit comptés une fois)					
- /	`					
AÉROPORTS	2013	2014	2015	2016	2017	
DOLE-JURA	80 028	115 731	137 181	104 732	107 046	
Passagers locaux	79 037	115 180	136 989	104 453	106 738	
nationaux	9 325	6 687	8 368	3 055	3 815	
Internationaux	69 712	108 493	128 621	101 398	102 923	
Transit	991	551	192	279	308	
dont Low Cost	68 062	100 730	121 528	97 736	99 980	
DIJON-BOURGOGNE	25 551	7 714	2 025	0	0	
Passagers locaux	25 551	7 714	2 025	0	0	
nationaux	15 800	4 705	1 089			
Internationaux	9 751	3 009	936			
Transit	0	0	0			
Bâle - Mulhouse	5 876	6 519	7 056	7 309	7 884 366	
	129	393	114	740		
Passagers locaux	5 860 118	6 503 702	7 032 705	7 291 337	7 873 908	
nationaux	665 224	753 874	760 903	517 401	524 051	
Internationaux	5 194 894	5 749 828	6 271 802	6 773 936	7 349 857	
Transit	16 011	15 691	23 409	18 403	10 458	
dont Low Cost	3 390 748	3 892 901	4 594 331	5 034 763	5 277 363	
LYON-Saint Exupéry	8 562	8 467	8 703	9 553	10 280	
LTON-Saint Exupery						
Pagagara lagguy	298 8 502 195	093 8 402 126	354 9 625 917	250 9 498 718	192 10 231 398	
Passagers locaux			8 635 817			
nationaux	3 107 322	2 983 121	2 991 101	3 146 938	3 344 759	
Internationaux	5 394 873	5 419 005	5 644 716	6 351 780	6 886 639	
Transit	60 103	64 967	67 537	54 532	48 794	
dont Low Cost	2 037 234	2 200 529	2 481 457	3 098 657	3 422 790	
Nevers -	1 229	678	1 348	858	669	
Fourchambault						
Passagers locaux	1 229	678	1 348	858	669	
nationaux	1 177	588	1 242	708	580	
Internationaux	52	90	106	150	89	
Transit	0	0	0	0	0	
dont Low Cost						
Besançon - La Vèze						
Passagers locaux						
nationaux						
Internationaux						
Transit						
dont Low Cost						
Montbéliard -	1 756	1 121	669	859	683	
Courcelles	1 7 30	1 121	003	000	003	
Passagers locaux	1 756	1 121	669	859	683	
nationaux	1 745	1 092	669	859	423	
Internationaux	11	29	0	0	260	
Transit	0	0	0	0	0	
dont Low Cost				•		
20 20 0001]			

NB : le nombre de passagers à Besançon est non significatif (moins de 50 mouvements commerciaux par an)